

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DÉFINITIONS

« ALF » désigne l'organisme de formation Action Logement Formation agissant au titre de son activité de formation continue et de conseil. « Client » désigne le co-contractant d'ALF, le participant d'une formation et l'entreprise qui finance la formation. « Convention de formation » désigne le contrat de droit privé signé entre chacune des parties concernées par la formation : ALF, le participant à la formation et son entreprise ou organisme qui finance la formation. « Contrat de formation » désigne le contrat de droit privé signé entre ALF et participant qui finance lui-même sa formation.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation continue inter ou intra-entreprise ou de prestation de conseil implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

ALF fait parvenir au Client, une convention ou un contrat de formation professionnelle continue établis selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à ALF un exemplaire signé et revêtant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande. Action Logement Formation se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site formation.al@actionlogement.fr.

CONDITIONS DE REPORT

Dans le cas où le nombre de participants à une formation serait jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, ALF se réserve le droit d'ajourner cette formation sans formalité ni pénalité au plus tard une semaine avant la date prévue. Un remboursement des sommes déjà perçues pourra être effectué sur simple demande mail accompagnée d'un RIB. Dans le cas où, le Client souhaite reporter son inscription, il doit en informer ALF pour convenir des modalités envisageables. Tout versement effectué par le Client à ALF ne sera pas remboursé.

DÉLAI DE RÉTRACTATION

A compter de la date de signature du contrat, le Client dispose d'un délai de rétractation de 10 jours. S'il souhaite se rétracter, le Client est tenu d'en informer ALF par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée au Client. Toutefois, dans l'hypothèse où la mission aurait été engagée, le montant des honoraires calculé au prorata temporis de la mission, serait dû par le Client.

PRIX ET RÈGLEMENT

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que tous les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement choisi par le Client seront à la charge de celui-ci.

Les frais de trajets, d'hébergement et de repas ne sont pas inclus dans le coût de la formation.

Les conditions de règlement des factures sont de 30 jours à réception de la facture.

Les virements doivent être faits sur le compte d'Action Logement Formation.

IBAN : FR76 1020 7001 1304 0940 0674 115

BIC : CCBPFRPPMTG

Adresse : CS 71449 21 QUAI D'AUSTERLITZ PARIS 13 75643 PARIS 13

Domiciliation : BPRIVES (00426)

En cas de retard de paiement, ALF pourra refuser l'accès à la formation et à tout module de formation e-learning, sans préjudice de toute autre voie d'action. Le certificat ou le diplôme du programme ne sera délivré qu'après paiement intégral de la formation.

En cas de modification des modalités de financement de la formation, le contrat de formation donnera lieu à un avenant.

RÈGLEMENT PAR UN OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer auprès de l'OPCO la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué à ALF au moment de l'inscription et précisé sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne dûment signée à ALF. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence est directement facturée par ALF au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à ALF au premier jour de la formation, ALF se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

CONDITIONS FINANCIÈRES PRÉVUES EN CAS DE CESSATION ANTICIPÉE DE MISSION OU D'ABANDON EN COURS DE FORMATION

En cas de résiliation de la convention ou du contrat de formation par le Client pour un motif autre que la force majeure définie ci-après, ALF se réserve le droit de facturer le Client selon les conditions suivantes :
Résiliation entre 10 et 5 jours avant le début de la formation, facturation de 30% TTC de la formation ;
Résiliation moins de 5 jours avant le début de la formation, facturation de 50% TTC de la formation ;
Résiliation moins 24h avant le début de la formation ou le jour-même, facturation de 100% TTC de la formation. Sauf cas de force majeure définie ci-après, en cas d'annulation, d'absentéisme ou d'abandon en cours de formation du Client, ALF facturera directement au Client la totalité du prix de la prestation à titre de dédit. Si le Client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure définie ci-après (la maladie ou l'accident du participant sur justificatif médical, les désastres naturels, les incendies, le décès d'un proche sur attestation RH), la convention ou le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue à la convention ou au contrat de formation. Si le Client est empêché de suivre la formation, il peut jusqu'à 48h ouvrées avant le début de la formation se faire remplacer sur demande écrite. Le remplaçant devra répondre aux critères et fournir les éléments conformément demandés. En cas d'absence du Client et de non prise en charge des jours d'absence par l'OPCO, ALF se réserve le droit de facturer directement le Client pour lesdits jours non pris en charge par l'OPCO. Au cas où l'entreprise cliente serait mise en redressement ou en liquidation judiciaire, le Client prendra en charge le montant restant dû par l'entreprise cliente. Le Client aura également la possibilité d'interrompre la formation.

MODIFICATIONS DANS LE PROGRAMME

Dans le souci d'améliorer constamment ses programmes, ALF se réserve le droit, à tout moment, de changer d'intervenant, de cours, de planning ou d'apporter toutes modifications au programme.

FORCE MAJEURE

ALF ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes au groupe Action Logement, les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ALF.

RENONCIATION

Le fait pour ALF de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ALF est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) utilisés par ALF pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de ALF. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès d'ALF. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, y compris les module(s) e-Learning, ainsi que des bases de données figurant le cas échéant sur la plateforme d'ALF, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En

tout état de cause, ALF demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations au Client.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

ALF est engagée dans une démarche continue de protection des données de ses utilisateurs, en conformité avec la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016. La finalité principale de la collecte de vos données est le traitement de votre dossier. Les données collectées sont destinées aux services d'Action Logement et, le cas échéant, à ses sous-traitants, prestataires et partenaires, aux entités du Groupe et à l'ANCOLS. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires. Elles peuvent également être utilisées pour des finalités statistiques. ALF est tenue au secret professionnel concernant ces données. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vos bénéficiaires disposent d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit d'effacement, d'un droit de limitation ou d'opposition au traitement de vos données, et d'un droit à la portabilité des données.

Pour toute information ou exercice de vos droits concernant les traitements de données précités et mis en œuvre par Action Logement Formation, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO):

- Par courriel : protectiondonnees.al@actionlogement.fr
- Ou par courrier : Action Logement Formation - Délégué à la protection des données - 19 quai d'Austerlitz - CS 41455 - 75643 Paris Cedex 13.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation directement auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris (www.cnil.fr).

RESPONSABILITÉ

ALF ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des préjudices indirects et/ou immatériels (tels que préjudice moral, préjudice financier ou commercial, perte d'exploitation, de bénéfice ou de chiffre d'affaires, manque à gagner, perte de clientèle ou de données, etc.). Sauf dispositions légales contraires, la responsabilité d'ALF en cas de dommages directs, sera plafonné au montant total HT de la formation.

LOI APPLICABLE ET DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Les Conditions Générales et tous les rapports entre ALF et ses Clients relèvent de la Loi française. En cas de litige et préalablement à la saisine du juge, le Client peut recourir à un médiateur faisant partie de la liste de la Commission d'évaluation et de contrôle de l'Etat, disponible sur le site internet www.economie.gouv.fr/mediation-conso/saisir-mediateur, où sont indiquées ses coordonnées. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.